



PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SOLIGNAC SUR LOIRE DU 9 FEVRIER 2023

Date de la convocation : 3 février 2023

Conseillers en exercice : 15

Conseillers présents : 12

Procurations : 2

L'an deux mil vingt-trois, le neuf février, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune de Solignac sur Loire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur TEYSSIER Olivier, Maire.

Date de convocation : 3 février 2023.

Etaient présents : TEYSSIER Olivier, CHANCELADE Cédric, MALARTRE Isabelle, WASIOLEK Jessy, BLANC Mickaël, BREYSSE Jérôme, COSTE Liliane, FERREIRA Nathalie, MANEVAL Catherine, MOOTE Ingrid, MORENO Marcel, JOUBERT Martial.

Absents excusés : GIRAUD Mickaël donne pouvoir à CHANCELADE Cédric, CHRETIEN Catherine donne pouvoir à JOUBERT Martial.

Sur son invitation, le Conseil Municipal procède à la désignation d'un secrétaire de séance : COSTE Liliane.

Quorum : 12/15

Ordre du jour de la séance

Nomination d'un secrétaire de séance

1. Approbation procès-verbal séance précédente
2. Acquisition parcelles au hameau de Collandre
3. Acquisition d'un bien immobilier au bourg de Solignac sur Loire
4. Echange de parcelles en propriété

5. Vente de parcelles à la société JALICOT
6. Enquêtes publiques pour aliénation chemins ruraux
7. Droits de préemption
8. Enfouissement télécom rue du Valla
9. Convention participation financière lotissement de la torte pour l'éclairage public
10. Subvention Cap 43 – pôle santé et de services
11. Charte de gouvernance de la communauté d'agglomération du Puy en Velay
12. Augmentation du temps de travail pour un agent administratif
13. Compte administratif et Compte de gestion 2022
14. Divers

1/Approbation procès-verbal séance précédente

DELIBERATION n° 01/2023 : Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, approuve le procès- verbal de la séance du 29 novembre 2022.

2/Acquisition parcelles au hameau de Collandre

DELIBERATION n°02/2023 : Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, valide l'acquisition des parcelles cadastrées B 417, B 418 et B 419 aux prix de 15 000€, auxquels s'ajouteront les frais d'actes.

3/Acquisition d'un bien immobilier au bourg de Solignac sur Loire

DELIBERATION n°03/2023 : Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, valide l'acquisition des parcelles cadastrées A 871 et A 1334 au prix de 42026€, auxquels s'ajouteront les frais d'actes.

4/Echange de parcelles en propriété

DELIBERATION n°04/2023 : Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve les échanges de parcelles. A savoir la parcelle G 711 contre les parcelles E 1310 et E 940.

5/Vente de parcelles à la société JALICOT

DELIBERATION n°05/2023 : Vu l'arrêté de la Préfecture de Haute Loire N° SP/B 2016/1 autorisant la vente par la commune de Solignac sur Loire à la société JALICOT les parcelles B 563 et B565 appartenant à la section de Mussic et la parcelle B 528 appartenant à la section de Collandre. Monsieur le Maire explique que la promesse de vente signée en 2019 est devenue caduque et que le conseil municipal doit délibérer afin de contractualiser les ventes des parcelles concernées. Les parcelles ne seront pas exploitées, mais constitueront une bande de sécurité indispensable de 10 mètres autour du projet du périmètre d'extension de la carrière. Après avoir délibéré, le conseil municipal décide de poursuivre la procédure relative à la vente des parcelles sus nommées, et valide

les conditions financières, à savoir : pour la parcelle B 563, le montant de 3420 € ; pour la parcelle B 565, le montant de 9600€ ; et pour la parcelle B 528, le montant de 4095€.

6/Enquêtes publiques pour aliénation chemins ruraux

DELIBERATION n°06/2023 : Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de procéder à l'enquête publique préalable à l'aliénation du chemin rural situé à la Beaume – les Perrasses, en application de l'article L 161-10-1 du code rural et de la pêche maritime et du code des relations entre le public et l'administration.

DELIBERATION n°07/2023 : Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de procéder à l'enquête publique préalable à l'aliénation du chemin rural situé au Chier - le Saut du Loup, en application de l'article L 161-10-1 du code rural et de la pêche maritime et du code des relations entre le public et l'administration.

7/Droits de préemption

DELIBERATION n°08/2023 : Droit de préemption parcelle A 612

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, renonce à son droit de préemption.

DELIBERATION n°09/2023 : Droit de préemption parcelle A 1066

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, renonce à son droit de préemption.

DELIBERATION n° n°10/2023 : Droit de préemption parcelle A 754 et 755

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, renonce à son droit de préemption.

DELIBERATION n° n°11/2023 : Droit de préemption parcelle E 1559

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, renonce à son droit de préemption.

8/Enfouissement télécom rue du Valla

DELIBERATION n°12/2023 : Les membres du Conseil municipal après délibération, approuvent les travaux d'enfouissement télécom rue du valla et valident la prise en charge des travaux par le SDE.

DELIBERATION n°13/2023 : Monsieur le Maire explique que les travaux de rabaissement des réseaux rue du Valla ont débuté. Lors de ces travaux, il s'est avéré que les canalisations des eaux pluviales étaient vétustes et devaient être reprises. Après délibération, le conseil municipal décide d'approuver le devis de l'entreprise SOVETRA pour les travaux cités en référence pour un montant de 50 135.64 € TTC.

9/Convention participation financière lotissement de la toarte pour l'éclairage public

DELIBRATION n°14/2023 : Monsieur le Maire explique qu'il y a lieu de mettre en place une convention pour repartir les frais liés aux travaux d'éclairage public du lotissement de la toarte. Après délibération, le conseil municipal valide à l'unanimité la proposition.

10/Subvention Cap 43 – pôle santé et de services

DELIBRATION n°15/2023 : Les membres du Conseil municipal valident le plan de financement présenté pour le dossier de subvention CAP 43 Communes, concernant le projet du Pôle de santé et de services.

11/Charte de gouvernance de la communauté d'agglomération du Puy en Velay

DELIBRATION n°16/2023 : Monsieur le Maire expose aux membres du conseil municipal que dans le cadre de l'article L 5211-11-2 du Code Général des Collectivités Territoriales et du projet de territoire une charte de gouvernance doit être adoptée par la Communauté d'agglomération. Après avoir délibéré, le conseil municipal valide à l'unanimité le projet de charte de gouvernance proposé par la Communauté d'agglomération du Puy en Velay.

12/Augmentation du temps de travail pour un agent administratif

DELIBRATION n°17/2022 : Après l'avis favorable du comité technique en date du 10 janvier 2023, les membres du Conseil municipal valident la suppression au 1^{er} avril 2023, d'un emploi permanent à temps non complet de 21 heures hebdomadaire, d'adjoint administratif, et la création à cette même date du même emploi à 26 heures hebdomadaire.

13/Compte administratif et Compte de gestion 2022

DELIBRATION n°18/2022 : Approbation du compte de gestion 2022, à l'unanimité par les membres du conseil municipal.

DELIBRATION n°19/2022 : Après la présentation du compte administratif 2022, Monsieur le Maire se retire au moment du vote. Le Président de séance, Monsieur Cédric CHANCELADE demande aux membres du Conseil municipal de bien vouloir valider l'arrêté du compte administratif 2022. Après avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte administratif présenté.

DELIBRATION n°20/2022 : Considérant que seul le résultat de section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat, Monsieur le maire explique que le résultat de fonctionnement de la section de fonctionnement au titre de 2022 est de 491 379.46 €. Après avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident d'affecter en investissement 300 000 € et reporté 191 379.46 € en fonctionnement.

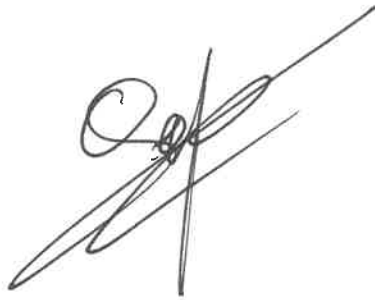
14/Questions diverses

- Le principe de location des salles aux associations
- L'implantation des poteaux liée au déploiement de la fibre

La séance est levée à 23h00

Signatures

Olivier TEYSSIER,
Maire et Président de séance :



Liliane COSTE,
Secrétaire de séance :

